

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 13 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Excusés :** CLEC'H Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick



**DELBU2021-03-049**

**MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES PERMANENTS LIES AU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2021 ET AUX MOBILITES INTERNE/EXTERNE**

**Pôle Transition écologique - Service prévention, collecte, valorisation des déchets**

- Gardien de déchèterie Plouëc-du-Trieux – Départ en retraite/mise à jour du grade suite au recrutement

Le gardien de la déchèterie de Plouëc-du-Trieux, adjoint technique, est parti à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il a ensuite été remplacé par un agent en interne pendant quelques mois puis suite à la publication d'une offre d'emploi la candidature d'un adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe a été retenue. Cet agent a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2021 par voie de mutation externe.

Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

\* de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (35h)

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **de valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe**
- **de confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste**

**Pôle Transition écologique - Service eau et assainissement**

- Assistant.e administratif.ve /Contrôle et mise en conformité système assainissement – Création de poste

Les services patrimoines et SEA ont mis en évidence le besoin d'un renfort administratif pour mener à bien leur mission. Un.e assistant.e administratif.ve partagé.e aurait ainsi pour mission d'assurer :

- le secrétariat du service Patrimoine (50%) : recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service Patrimoine, suivre les dossiers administratifs, financiers et assister le chef de service dans la gestion de l'administration générale.

- le secrétariat du service Eau et Assainissement (50%) : L'accueil téléphonique et physique des usagers des régies eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif, le secrétariat technique, ordonnancement des interventions des agents, classement, archivage des documents.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

\* de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe ou d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe<sup>1</sup>

(<sup>1</sup>) : Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- de valider la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> cl (35h)
- de confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste

**Pôle Transition écologique - Service énergies, mobilités et habitat**

- Technicien mobilités actives – Création d'un contrat de projet

L'agglomération a pour objectif de développer les mobilités douces et va postuler à un appel à projet qui pourrait financer le poste d'un technicien mobilités actives pour 3 ans. Il sera chargé de :

- Concevoir, mettre en œuvre et suivre le schéma des mobilités actives sur l'Agglomération,
- Assurer la coordination des partenaires sur des projets d'aménagement de linéaires cyclables et services annexes,
- Etre force de proposition pour les différents projets d'aménagement menés par la collectivité afin de prendre en compte les questions de mobilité douce,
- Assurer un appui technique aux communes pour leurs travaux d'aménagements de linéaires cyclables, de stationnements de vélos,
- Organiser et participer à des manifestations et événements annuels en faveur de la mobilité douce (fête du vélo, journée transport public, challenge mobilité...)

Pour rappel, en application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les 2 parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

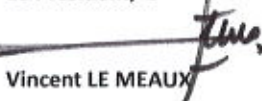
La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter celle prévue pour les emplois permanents et faire l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

\* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie B

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- de valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie B
- de confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Président, 

Vincent LE MEAUX

